

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance ordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 26 octobre 2022 à 18 h 30.

**Sont présents:** Paolo Galati, président; Bob Pellerin, commissaire et vice-président; Donna Anber et James Di Sano, commissaires; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Present par visioconférence :** Vincent Cammisano, commissaire.

**Également présents :** Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'information scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Également présents par visioconférence :** Melissa Wall, commissaire; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents.

**Absents :** Olivia Landry, commissaire; et Adam Gordon, commissaire-parent.

**0.0 Ouverture de la séance**

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications vérifie que le quorum est atteint. Le président ouvre la séance.

**HEURE : 18 h 30**

**0.1 Reconnaissance du territoire**

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudensaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour  
**EC-221026-CA-0016**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2022/10/26-CA-001 soit adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.0 Approbation des procès-verbaux**

**2.1 28 septembre 2022**

Approbation  
 du procès-verbal  
 28 septembre 2022  
**EC-221026-CA-0017**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 28 septembre 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.2 12 octobre 2022

Approbation  
du procès-verbal  
12 octobre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 12 octobre 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

**EC-221026-CA-0018**

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

### 4.0 Décisions du comité

#### 4.1 Ressources matérielles et transport

##### 4.2.1 Honoraires professionnels – rénovation de la toiture – école secondaire Laval Junior

Honoraires professionnels

ATTENDU la nécessité de rénover la toiture de l'école primaire Laval Junior;

Rénovation de la toiture

ATTENDU l'adoption, par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, de la résolution n° CC-210623-MR-0144 et l'adoption, par le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, de la résolution n° EC-210820-MR-0007 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser des projets de rénovation au cours des trois prochaines années;

École secondaire  
Laval Junior

**EC-221026-MR-0019**

ATTENDU QUE la firme d'architecture Ruccolo & Faubert Architectes inc. a été choisie pour ce projet parmi les firmes inscrites sur la liste mentionnée ci-dessus;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les honoraires professionnels soumis par la firme Ruccolo & Faubert Architectes inc. au coût de 111 900,00 \$, avant les taxes, ou 119 606,27 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.2 Affaires scolaires et organisation scolaire

#### 4.2.1 Actes d'établissement et plan triennal – autorisation pour la tenue d'une consultation

##### 4.2.1.1 Actes

Actes d'établissement  
et plan triennal

ATTENDU QUE l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire d'établir un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et chacun de ses centres;

Actes

ATTENDU QUE l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de consulter le conseil d'établissement pour modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

**EC-221026-TS-0020**

ATTENDU QUE l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de consulter le comité des parents sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les actes d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024, tel qu'ils apparaissent au document n° EC-SWLSB-2022/10/26-TS-001;

ET QUE la consultation sur les actes d'établissement proposés commence le 27 octobre 2022 et se termine le 9 décembre 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.2.1.2 Plan triennal

Actes d'établissement  
et plan triennal

ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Plan triennal

ATTENDU QUE l'article 211 fait aussi obligation à la commission scolaire de dresser, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes et de leur délivrer un acte d'établissement;

**EC-221026-TS-0021**

ATTENDU QUE l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de consulter le comité des parents sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, tel qu'il apparaît au document n° EC-SWLSB-2022/10/26-TS-002;

ET QUE la consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles tel qu'il est proposé commence le 27 octobre 2022 et se termine le 9 décembre 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

#### 6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

#### 7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE : 18 h 37**

**PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 23 novembre 2022**